

Paris La Défense, le 12 novembre 2025

Permis de conduire : l'UNIC demande un plan structurel pour sortir durablement de la crise des examens



De g. à dr. : Benjamin Panis, Président de l'UNIC, Marie-Pierre Vedrenne, Ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur, et Camille Sablayrolles, Responsable de la Branche métier Écoles de conduite de la FNA

Une délégation de l'UNIC, aux côtés de l'intersyndicale représentative des professionnels de l'enseignement de la conduite et des inspecteurs (UNIC, UNIDEC, Mobilians, SNICA-FO), a été reçue ce jour au ministère de l'Intérieur par Marie-Pierre Vedrenne, ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur, et Michèle Lugrand, déléguée interministérielle à la sécurité routière. L'UNIC a fait part de l'inquiétude persistante de la profession face à la pénurie de places d'examen et à la dégradation du système d'enseignement de la conduite.

La Ministre souhaitait faire état avec les organisations professionnelles de l'avancement du plan Buffet, et des leviers à actionner pour améliorer le taux de réussite qui ne peut s'améliorer sans une réduction des délais de passage du permis.

Étaient également présents Xavier Pelletier, Directeur de cabinet de la ministre, Céline Platel, Directrice adjointe de cabinet, et Amelle Ghayou, Conseillère chargée des sécurités.

Un échange constructif, mais une urgence à agir

Marie-Pierre Vedrenne a indiqué que la sécurité routière est la priorité du Ministère, et que la réussite au permis ne doit pas se faire au détriment de la qualité de la formation.

« Je me battraï pour obtenir le plus de recrutements possibles, dans la limite de la réalité budgétaire du PLF 2026. Les engagements pris sont un acquis, insuffisant certes, mais un point d'appui », a déclaré Marie-Pierre Vedrenne.

Pour l'UNIC, la situation reste critique :

- Les délais d'attente dépassent 85 jours dans de nombreux départements ;
- Les effectifs d'inspecteurs stagnent malgré une hausse de 16 % de la demande d'examens en six ans ;
- Les délais entraînent une fracture dans le parcours de formation des candidats, qui n'ont pas les moyens de payer des heures de conduite pendant cette période ;
- Et la pénurie de places accentue le stress et le découragement des candidats, notamment en zones rurales.



« Chaque mois d'attente supplémentaire éloigne un peu plus les jeunes de l'emploi et fragilise les écoles de conduite. La réussite au permis ne peut progresser sans une réduction massive des délais d'examen », a souligné Benjamin Panis, président de l'UNIC.

Former avant de communiquer : un enjeu de sécurité publique

Les représentants de la profession ont rappelé que les 20 heures minimales de formation fixées par la réglementation sont désormais insuffisantes pour garantir un niveau de sécurité optimal, et que les pays européens les plus performants (Finlande, pays nordiques) misent sur davantage de cours théoriques, notamment sur la perception du risque, un apprentissage qui doit se faire en présentiel et non via des modules en ligne.

« Dans de nombreux pays européens, la formation théorique sur la perception du risque est renforcée alors qu'en France, nous en restons à des pratiques datées. On ne peut pas traiter la formation à la conduite comme un bien de consommation : elle doit redevenir un pilier de la politique de sécurité routière », a insisté Benjamin Panis.

Des propositions concrètes pour redresser la filière

Les organisations professionnelles et syndicales présentes (UNIC, Mobilians, UNIDEC, SNICA-FO, SANEER) ont unanimement souligné qu'aucune alternative au recrutement massif d'inspecteurs n'est envisageable pour sortir durablement de la crise.

L'UNIC a formulé plusieurs propositions prioritaires :

- **Recruter au moins 150 inspecteurs** dès 2026 pour répondre à la hausse de la demande (+16 % depuis six ans) ;
- **Simplifier les procédures d'agrément et d'autorisation d'enseigner des écoles de conduite** pour des professionnels soumis à des contraintes multifactorielles fortes ;
- **Publier des données transparentes** sur le nombre d'inspecteurs et de places d'examen disponibles par département.

L'UNIC reste mobilisée

La ministre a reconnu le caractère « fondamental » de ces enjeux et affirmé croire à la possibilité de faire baisser durablement l'accidentologie en renforçant la formation plutôt qu'en abaissant les exigences.

Michèle Lugrand a également annoncé la publication d'un décret d'ici la fin de l'année pour faciliter et accélérer les procédures d'agrément et d'autorisation d'enseigner des écoles de conduite, et la ministre a indiqué avoir confié une mission à l'Inspection générale de l'administration (IGA) afin de repenser en profondeur la formation et les conditions d'examen.



L'UNIC salue cette ouverture, mais reste pleinement mobilisée pour que la réforme du permis s'inscrive enfin dans une stratégie cohérente entre mobilité, formation et sécurité routière. Elle suivra attentivement les travaux de la mission confiée à l'IGA et appelle le gouvernement à transformer les engagements du plan Buffet en un plan d'action pérenne et doté dès 2026.

À propos

La FNA est l'organisation professionnelle représentative des Entrepreneurs Artisans de l'automobile depuis 1921. Elle regroupe l'ensemble des métiers en lien avec les services de l'automobile, un secteur qui compte plus de 170 000 entreprises et 421 000 salariés.

L'UNIC, la branche sécurité routière de la FNA, est la fédération représentative des intérêts des dirigeants d'écoles de conduite en France.